

MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 avril 2015 en séance ordinaire par M. BORGIO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Etaient présents :

M. BORGIO Gilbert – Mme BOUTISSEAU Nadège – Mme BOLLE Joëlle – M. BOUSSIN Serge –
Mme BRUNI Virginie – M. LOFFROY Bruno –

Etaient absents excusés :

M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné pouvoir à M. BORGIO Gilbert,
M. BORGIO Grégory qui a donné pouvoir à Mme BOUTISSEAU Nadège,
M. CHÉREAU Jean-François qui a donné pouvoir à Mme BRUNI Virginie,
Mme HAMON Nadège qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge

Membre du CCAS (extérieur au Conseil Municipal) présents :

Mme DELPHINO-BORGIO Brigitte - Mme MARIE Audrey - Mme POITOU Rolande

Membre du CCAS (extérieur au Conseil Municipal) absent non excusé :

M. LETHUMIER Mickaël

Monsieur Gilbert BORGIO ouvre le conseil municipal à 19h30.

Nomination d'un secrétaire de séance, Mme Joëlle BOLLE.

Approbation du dernier compte-rendu : adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Taux d'imposition communale pour 2015

Cette demande est acceptée par le conseil.

1 – Taux d’Imposition communale 2015

Madame BOUTISSEAU rappelle les taux d’imposition communale de 2014 qui sont de :

- 15,12 % pour la taxe d’habitation,
- 11,25 pour la taxe foncière bâtie,
- 41,48 pour la taxe foncière non bâtie.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces mêmes taux pour 2015, sans augmentation.

Mise au vote de la reconduite des mêmes taux d’imposition communale.

Le maintien aux mêmes taux d’imposition communale est adopté à l’unanimité.

2 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 pour la commune

Le Maire cède la présidence au doyen d’âge, M. BOUSSIN Serge, pour le vote et sort de la salle.
Le compte de gestion est identique au compte administratif.

Au 31 décembre 2014, il fait apparaître en fonctionnement un excédent de 107 413.66 € et en investissement un excédent de 79 005.79 €.

La conformité du compte administratif et du compte de gestion est adoptée à l’unanimité.

3 – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014 pour le C.C.A.S.

Le compte de gestion est identique au compte administratif.

Au 31 décembre 2014, il apparaît un excédent global correspondant à 749.68 €.

La conformité du compte administratif et du compte de gestion du C.C.A.S. est adoptée à l’unanimité.

4 – Vote du compte primitif 2015 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la commune en détaillant les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement puis de la section d’investissement.

Le budget primitif 2015 de la commune est adopté à l’unanimité.

5 – Vote du compte primitif 2015 du C.C.A.S.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 du C.C.A.S. en détaillant les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

Le budget primitif 2015 du C.C.A.S. est adopté à l’unanimité.

6 – Extension et renforcement du réseau d'eau, Rue de la Buissonnière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des eaux de la Cléry et du Betz, après délibération, a décidé de retenir l'offre de la société SNTTP de THORAILLES pour un montant de 14 153,47 € H.T. et demandera une participation de 10 927,78 € H.T. à la commune de Pers en Gâtinais, le Syndicat des eaux de la Cléry et du Betz participant pour 3 225.69 € H.T.

Un vote à l'unanimité pour la réalisation des travaux de renforcement et d'extension du réseau d'eau, rue de la Buissonnière, pour une participation financière de 3225.69 € H.T. du Syndicat des eaux de la Cléry et du Betz et de 10 927.78 € H.T pour la commune de Pers en Gâtinais.

7 – Compte rendu des réunions extérieures

Report au prochain conseil municipal.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 21h35

Secrétaire de séance,
Madame Joëlle BOLLE

Monsieur le Maire,
Monsieur BORGIO Gilbert